



Indemnisation cheville cassée

Par Annamolly

Bonjour,

Pour résumer ma situation, je me suis faite renversée par une voiture en Novembre 2022. J'ai eu la cheville fracturée; 3mois d'arrêt de travail, 2mois 1/2 de déplacements avec béquilles, piqûres d'anti-coagulant tous les jours etc etc. Aujourd'hui encore, je ne me suis pas remise à 100%, ma cheville reste faible, je compense un peu avec l'autre jambe, j'ai toujours des douleurs de temps à autres, quand je marche un moment...

Après une longue attente ne serait ce que pour avoir une/des réponses de la part de l'assurance du conducteur, j'ai rencontré un de leur médecins experts en Décembre 2023 pour évaluer le préjudice. Et il semblerait que malgré son rappel "d'avoir vu des centaines de chevilles fracturées", il n'ai pas su lire les documents de mon dossier tout simplement. Je suis notamment en désaccord, et avec preuve, de son évaluation de la Gene Temporaire Partielle: il a noté que j'étais en Classe 2 pendant les 2 premières semaines puis Classe 1 le reste du temps, soit une gêne de 10%! Alors que la radio prise après ces 2 premières semaines montre très clairement une bonne fracture avec laquelle je n'aurais jamais pu me balader tranquillement... Et ça n'a aucun sens de me faire changer de situation 2 semaines après l'accident.

En somme, comme vu avec un juriste, il pense également que j'aurais dû être en Classe 3 ne serait ce que les 2 premiers mois. Plus que pour le côté pécunier, c'est par principe que cela me révolte. Il suffit juste de regarder la radio pour comprendre l'erreur.... Le juriste qui s'occupe de mon histoire a déjà demandé une contre expertise car selon lui, il peut prouver facilement ce point et faire une autre demande (assistance de mon conjoint qui a du tout gérer ou presque pendant 3mois, s'occuper de moi, m'emmener à mes rdv etc...).

Selon lui je pourrais récupérer peut être 1500? de plus mais apparemment l'assurance pourrait revoir la valeur du point etc et je dois m'attendre à encore 1 an de patience le temps de rencontrer le nouveau médecin expert en présence de l'ancien, que l'assurance se décide etc.... Et même si j'ai un esprit de justice, je commence à en avoir marre, cela dure depuis bientôt 2ans, avec le lot de stress qui va avec. Même si aujourd'hui j'ai encore mal à ma cheville régulièrement, j'ai besoin de sérénité aussi...

Je souhaitais avoir vos avis sur la proposition d'indemnisation qui m'a été faite. J'avoue que je ne m'attendais à pas grand chose et puis mettre un prix sur une souffrance parait bien compliqué. Ils me proposent 6500?. Taux d'AIPP 2% (point à 1500?), Souffrances Endurées 2/7. Et cette histoire de Classes de de GTP dont je vous ai parlé. Pour mon juriste, c'est une proposition décente, il pense que je pourrais avoir gain de cause pour la GTP mais c'est incertain et ça sera long.

Qu'en pensez vous? Est ce une proposition correcte pour ce type de blessure et pour vous cela ne vaut il pas la peine de continuer le "combat" pour que la classe de la GTP soit reconnue à sa juste valeur? Savez vous si dans ce genre de cas où il y a contre expertise, l'assurance peut décider de revoir la valeur du point d'AIPP à la baisse par exemple?

Je sais bien qu'il y a bien plus grave comme blessure mais cela n'empêche que ça marque une période compliquée pour moi moralement notamment et je dois me décider si j'en reste là ou pas

Par isernon

bonjour,

il existe toujours la possibilité de demander une contre-expertise mais qui sera à vos frais.

salutations

Par Isadore

Bonjour,

Pour moi, le principal facteur à prendre en compte est ce que souligne le juriste : la longueur de la procédure, les tracas supplémentaires, le risque d'obtenir moins que ce qui est proposé actuellement, les éventuels frais...

Est-ce que ce juriste vous accompagne par le biais de votre assistance juridique ? Ce qui serait bien serait d'avoir un avocat spécialisé, mais si ce n'est pas votre assistance juridique qui couvre, financièrement il va vous coûter plus que ce que vous pouvez espérer gagner.

Un autre point d'attention est de savoir si vous êtes consolidée. Quelle est l'évolution à laquelle le médecin s'attend ? Ce n'est pas la même chose de partir avec 6500 euros pour avoir totalement récupéré d'ici trois mois ou en restant un peu estropiée.

Je sais bien qu'il y a bien plus grave comme blessure mais cela n'empêche que ça marque une période compliquée pour moi moralement notamment et je dois me décider si j'en reste là ou pas

Sur ce forum personne ne vous reprochera de vouloir être indemnisée pour un préjudice réel. La plupart des intervenants ont conscience de ce qu'impliquent trois mois d'arrêt-maladie et des mois de douleur. Tous s'accorderont à dire qu'il vaut mieux être blessé avec de l'argent qu'être blessé sans argent. L'argent est une chose utile qui permet de se payer des soins non remboursés, un peu de confort, de compenser les frais engagés à cause de l'accident, de se payer des vacances pour récupérer...

Par Annamolly

@Isadore Merci pour votre message plein de compréhension. Mon médecin m'a notée comme consolidée en Juin 2023, tout en notant également les séquelles (empatement pour l'esthétique et douleurs qui perdurent, faiblesse etc...).

Le soucis c'est que le médecin qui m'a un peu suivi dans ma ville n'a même pas voulu m'écrire un certificat de mes séquelles à l'époque, me renvoyant vers une amie avocate "qui prenait pas cher"... J'ai du coup consulté mon ancien médecin qui est dans la ville où je travaille, qui lui est plus humain mais à part ce que je lui rapporte, il saurait pas trop me dire pour l'évolution j'ai l'impression, comme beaucoup j'ai le sentiment que pour lui c'est pas une fracture grave et dont "normalement on se remet bien".

Techniquement, ça semble aller, je peux marcher etc. Mais régulièrement, des petites douleurs viennent me rappeler que ça va pas comme avant... Parfois ces douleurs se font plus intenses donc j'ai peur de courir maintenant par exemple, je n'ose pas trop car je sais qu'à un certain angle d'appui, j'ai une vive douleur qui peut irradier dans ma cheville à tel point que ça peut me faire chuter.

Si je marche 1h, je vais avoir mal à la cheville et le lendemain ça va être un peu coton. Ça me fait angoisser car si ça se trouve ça sera toujours comme ça maintenant. Après, ça peut être dû au fait que depuis cet accident, je ne sors plus beaucoup et j'ai pris pas mal de poids donc j'espère que ces douleurs sont plus du fait que je bouge moins et que je n'ai pas assez "remusclé" ma cheville...

Le médecin conseil que j'ai vu avait l'air de s'en fiche totalement, pour lui c'était rien du tout, il était sûr que ça allait se remettre et qu'en gros c'était à moi de passer à autre chose.... "La kine? ça sert à rien, la marche c'est pareil" "un psy? le meilleur psy c'est votre conjoint" enfin bref c'est sûr qu'il est pas là pour faire dans la dentelle mais quand même, on se sent presque coupable d'être comme ça.

Sinon oui c'est bien le juriste de mon assistance juridique. Ils prendraient en charge le coût de la contre-expertise. Ce que je ne savais pas, c'est qu'elle devait se faire en présence du premier médecin conseil... Quand on voit qu'il a déjà pas voulu revenir sur ses conclusions alors qu'il a juste à regarder les documents, ça promet. J'ai été plâtrée pendant 2mois et demi, comment peut il me mettre en incapacité à 10% au bout de 2 semaines....

Vous me conseillez quoi? je sais vraiment pas quoi faire. J'ai du mal à les laisser m'enfumer comme ça mais j'ai peur de me stresser encore 1 an pour pas grand chose. Pour vous, je risque plus de repartir avec du temps de perdu et une proposition plus faible?

S'ils sont honnêtes, c'est presque sûr que j'obtienne une augmentation de la classe de GTP et un peu de dédommagement pour l'aide apportée par mon conjoint, mon juriste pense aussi peut être à une augmentation d'un demi point d'AIPP. Donc dans le meilleur des cas 2000? en plus. Mais est ce vrai qu'ils peuvent décider que finalement le point d'AIPP sera dédommagé 1000? et non 1500? par exemple?

Par chaber

Bonjour

Renversée par une voiture vous bénéficiez de la loi Badinter pour l'indemnisation de tous vos préjudices y compris une aide temporaire

J'ai toujours recommandé d'être accompagné par un médecin ou un expert lors de l'expertise de consolidation

Le proposition financière de l'IPP est fonction de l'âge et souvent l'assureur propose une indemnisation basse du taux. Par exemple la valeur selon la Cour d'appel de Douai est minima alors que la Cour d'appel de Toulouse n'est pas loin du triple.

Par ailleurs je vous conseille de revoir votre médecin dans 6/7 ans pour faire le point sur votre cheville, aggravation possible pour éviter la prescription décennale

Vous pouvez communiquer mon commentaire à votre ami juriste qui ne me contredira pas

Par Annamolly

@Chaber merci pour votre réponse, en ce qui concerne l'indemnisation d'une aide temporaire, l'aide de mon conjoint pour toutes les choses du quotidien etc rentre-t-elle en compte? Ils ne m'ont rien indemnisé à ce poste là...

Sinon j'ai 35 ans, est ce que pour vous la proposition semble raisonnable? Je n'arrive pas à me faire un avis là dessus :/

Par Isadore

Très honnêtement, sans examiner le dossier ni être spécialiste du domaine (le droit médical est un domaine très à part, très technique), c'est impossible de donner un avis tranché. On peut juste évoquer des pistes.

Si votre protection juridique accepte de payer ses honoraires (c'est généralement très cher ces bestioles-là), ce que je vous conseille est de soumettre le dossier à un avocat spécialisé dans les questions médicales. S'il estime que vous pouvez obtenir plus, cela fera un négociateur de poids avec un assureur. Et si la protection juridique suit, bah vous pourrez lui déléguer la majorité du travail. A part pour les expertises médicales (et pour cause !), il pourra vous représenter dans toutes les démarches.

Là où personne ne pourra décider à votre place, c'est si le gain espéré de 2000 euros (partons du principe que votre juriste a raison, je ne peux pas le contredire) vaut la peine de passer la contre-expertise et de traîner encore des mois. Très prosaïquement, 2000 euros c'est une somme énorme pour certains, mais c'est simplement le prix de deux semaines de vacances pour d'autres. Dans le second cas, ce n'est peut-être pas la peine de vous infliger encore des mois de tracasseries pour une somme qui n'est pas "indispensable".

Par chaber

bonjour
Quel est le détail de la proposition de l'assureur?

Par Annamolly

@Isadore oui, lui il pense que si on gagne, ça sera certainement plus autour de 1500?, sans compter le fait qu'ils peuvent apparemment revoir la valeur du point d'IPP à la baisse.

C'est stressant comme choix car le juriste a l'air confiant dans le fait qu'on peut gagner, (d'ailleurs il a demandé une contre-expertise directement) mais m'a aussi dit que pour lui la proposition était décente, que la valeur de leur point était dans la moyenne et qu'ils pouvaient le revoir à la baisse... que je devais me demander si ça valait la peine que je me stresse 1 an de plus ou pas... Je suis pas riche, 1500 c'est presque un mois de salaire pour moi mais avec l'incertitude et le stress...

A chaque fois que j'ai reçu un courrier de l'assurance, c'était une angoisse

Par Annamolly

@Chaber

* Frais divers: 180?

* Dépenses de santé: 0? (l'accident étant arrivé alors que je me rendais à mon travail, c'est considéré comme un accident de trajet, l'assurance de mon travail a pris tous les soins médicaux en charge, j'ai peut être dû payer un médicament par ci par là de ma poche mais bon je m'en fiche)

- * Déficit Fonctionnel Temporaire: 690?
- (Gêne Temporaire Partielle (Classe 2 pendant 2 semaines): 100?
- + Gêne Temporaire Partielle (Classe 1 pendant 8 mois): 590?)
- * Perte de gains professionnels: 0? (j'ai eu mon maintien de salaire)
- * Déficit Fonctionnel Permanent (Taux AIPP 2%): 3000?
- * Souffrances endurées (2/7): 2600?

Qu'en pensez vous?

Par chaber

en 2013 le taux moyen de l'IPP était pour une personne de 30/40 ans était de 1610?, soit 2%=3220? (à réactualiser)

Si l'on reprend votre gêne temporaire de 2 semaines il est possible de réclamer 150/200 ? pour aide du conjoint loi Badinter

Aviez-vous une activité sportive ou danse ... affiliée à un club? Indemnisation possible

Par Annamolly

@Chaber Justement, le médecin a fait n'importe quoi avec la gêne temporaire, j'ai été plâtrée pendant 2 mois et demi, ne pouvant me déplacer uniquement qu'avec des béquilles pendant tout ce temps, mon conjoint a dû m'aider tout ce temps, ça a été la galère pour moi pour ne serait ce que me déplacer dans l'appartement, la douche, on habite au premier étage donc je suis pas sortie pendant toute cette période. Comment peut il décider que 2 semaines après l'accident, ça va mieux et que je peux presque gambader (10% de gêne, j'aimerais bien le voir avec une jambe en moins faire ses activités habituelles à 90%....). Comment peut on être médecin depuis des décennies et conclure des âneries pareilles, c'est scandaleux qu'ils ne lisent même pas les documents qu'on leur donne...

Après, j'ai pas été aidée par les urgences, la première radio qui a été faite n'était pas lisible avec la poche de glace que j'avais. Ils m'avaient dit à la base que c'était en gros "une grosse entorse, une petite fracture". Du coup rdv 2 semaines après pour contrôle et là la radio était limpide, j'avais une bonne grosse fracture donc ils m'ont donné directement 2 mois d'arrêt. J'avais la cheville violette des deux côtés, gonflée comme pas possible etc.... C'est rageant que ce médecin conseil me mette en Catégorie 1 à la date de cette fameuse 2ème radio, alors que la fracture est plus qu'évidente.

Il a dû survoler le premier document et noter la date sans regarder le reste..

J'ai tiqué sur la gêne temporaire dès le début et mon juriste a confirmé que j'aurais dû être en Classe 3 pendant tout ce temps (ce qui équivaut à ce que je puisse faire mes activités habituelles à hauteur de 50%, bon clairement j'ai quasiment rien pu faire pendant tout ce temps mais la Classe 4 serait plus pour des gens en fauteuil roulant etc).

Sinon non je n'avais pas d'activité sportive, je voulais m'inscrire dans un club d'escalade et j'avais assisté à un cours juste avant l'accident, je n'avais pas encore finalisé l'inscription... Aujourd'hui je me vois difficilement en refaire

Enfin voilà, il faut que j'arrive à me décider si ça vaut la peine d'aller jusqu'au bout. Selon le juriste, je peux récupérer peut être un demi point d'AIPP en plus donc 750?, il pense à environ 600? pour l'aide de mon conjoint, peut être 300? en plus si la Gêne Temporaire est revue à sa juste valeur donc effectivement environ 1500?.. Le juriste a consulté le médecin de son service et ce dernier lui a dit que c'était évident qu'il y avait des erreurs dans le compte rendu du médecin conseil. Désolée, je tourne un peu en rond la chose car c'est comme ça dans ma tête, d'où la difficulté de me décider

Par chaber

bonjour

Quoiqu'en dise Isadora 1500/2000? est une somme importante pour beaucoup de personnes et la contestation préconisée par votre juriste me semble justifiée y compris sur la valeur du point de l'IPP